

**CONSTITUTION DU DOSSIER
D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE
PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE**

• **IDENTIFICATION**

- Dossier de demande d'aide sociale (**à retirer auprès du Centre Communal d'Action Sociale ou la Mairie du lieu de résidence**).
- Copie intégrale du livret de famille ou pour les personnes célibataires sans enfant, de la carte nationale d'identité ou de l'extrait d'acte de naissance (*uniquement pour la première demande*).
- Copie du titre de séjour pour les demandeurs de nationalité étrangère.
- Copie du jugement de tutelle, *le cas échéant* (*uniquement pour une première demande ou en cas de changement dans la mesure de protection*).

• **RESSOURCES** (LES JUSTIFICATIFS A PRODUIRE CONCERNENT L'ANNEE QUI PRECEDE LA DEMANDE D'APA)

- RIB à fournir lors de la première demande *et à chaque renouvellement*.
- Copie de l'avis d'imposition sur le revenu.
- Copie de la déclaration des revenus fonciers (imprimé 2044).
- Copie de la taxe foncière.
- Justificatif indiquant le montant de la ou des rente(s) viagère(s) (*le cas échéant*).
- Copie des relevés de comptes bancaires ou postaux du dernier trimestre de l'année précédant la demande sur lesquels sont versées les ressources **du couple**.
- Copie des relevés de comptes d'épargne ou de placements financiers et mobiliers faisant apparaître les intérêts produits **pour le couple** (livret A, B, PEP, CODEVI, LEP, CEL, Assurance vie, GMO...).

Ou

- Imprimé « Relevés des capitaux placés » dûment complété et signé par la banque **pour le couple**.

• **AUTRES**

- Certificat médical (imprimé à retirer au CCAS ou à la Mairie), rempli par le médecin traitant.
- Copie de la dernière facture de l'établissement d'accueil (APA en établissement uniquement).
- Copie du contrat pour l'hébergement au domicile d'un accueillant familial (*le cas échéant*).